

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 Mai 2026

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :25
Suppléants présents : ...1
Pouvoirs : 1
Votants :27

DCC N° 31/2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-un Mai à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de BEVONS, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Date de la convocation : 13 Mai 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGIE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Antoine POLATOUCHE, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Alain MORNET (pouvoir à René AVINENS).

Secrétaire de séance : Frédéric DRAC

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

--- Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire 8 commissions ont été créés :

- Enfance – Jeunesse
- GEMAPI
- Assainissement
- Développement économique
- Tourisme et communication
- Finances
- Ordures ménagères et caisson d'équarrissage
- Services à la population

--- Ces commissions ont pour vocation de préparer et de suivre les projets de la Communauté de communes.

--- Monsieur le Président indique par ailleurs que le principe suivant a été acté concernant la constitution des commissions :

- Commissions composées des membres du conseil communautaire sachant que les suppléants peuvent siéger
- Commission idéalement constituée de 6 à 10 conseillers issus de communes différentes afin de renforcer l'efficacité et la représentativité.
- Pas d'inscription à plus de 2 commissions afin de permettre une plus grande participation des élus sauf si certaines commissions devaient être sous-représentées.
- Les vice-présidents animent les commissions correspondant à leurs délégations.

- Le Président de la Communauté de communes est membre de droit de toutes les commissions, aux côtés du vice-président concerné.

Monsieur le Président rappelle que des comités de pilotage ponctuels, internes ou externes aux commissions, pourront également être constitués pour traiter des dossiers spécifiques. Il informe d'ailleurs que pour la mise en place du PICS, tous les maires sont associés.

---- Suite à appel à candidatures, la composition des commissions suivante est proposée :

Commission Jeunesse	Enfance-	Commission GEMAPI	Commission développement économique
Brice CHADEBEC		Brice CHADEBEC	Brice CHADEBEC
Sophie DUPARCHY		Nathalie NICOLINO	Farid RAHMOUN
Alix PERRIN		Kerouan LEROUX	Thierry BELLEMAIN
Jean-Philippe MARTINOD		Antoine POLATOUCHE	Jean-Philippe MARTINOD
Farid RAHMOUN		Éric TEDESCHI	
Dominique LOPEZ		Claude GUERINI	

Commission assainissement	Commission services à la population	Commission tourisme et communication
Brice CHADEBEC	Brice CHADEBEC	Brice CHADEBEC
Jean-Philippe MARTINOD	Sophie DUPARCHY	Frédéric DRAC
Kerouan LEROUX	Kerouan LEROUX	Dominique LOPEZ
Nathalie NICOLINO	Jean-Philippe MARTINOD	Sophie DUPARCHY
Xavier BOISSONNET	Alix PERRIN	Alix PERRIN
Farid RAHMOUN		Claude GUERINI
		Kerouan LEROUX
		Farid RAHMOUN

Commission finances	Commission Ordures ménagères et caisson équarrissage
Brice CHADEBEC	Brice CHADEBEC
Jean-Philippe MARTINOD	Nathalie NICOLINO
Farid RAHMOUN	Kerouan LEROUX
Didier ROUIT	Alexandra PUT
Xavier BOISSONNET	Claude GUERINI

--- Après en avoir délibéré à la majorité (8 abstentions), le conseil communautaire :

- **VALIDE** la constitution des différentes commissions telle que proposée ci-dessus

----- Fait et délibéré à BEVONS, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
 B. CHADEBEC

Le secrétaire de séance,
 F.DRAC